

Date 06/06/2017

de la part de service communication
tél. 04 79 96 87 35
courriel communication@chambery-bauges-metropole.fr

nombre de pages y compris celle-ci 2

Des conférences au service de l'élaboration du PLUi HD

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD), Chambéry métropole - Cœur des Bauges organise un cycle de conférences ouvert à tous.

Ces conférences sont proposées dans la perspective de l'élaboration de la seconde étape du PLUi HD : la définition du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), projet politique définissant les orientations et objectifs pris pour l'aménagement du territoire à l'horizon 2030. Elles alimenteront les réflexions autour de ce projet et sont organisées en partenariat avec le CAUE de la Savoie.

Deux grandes thématiques sont proposées en juin et en juillet :

- "La densité et les formes urbaines"
- "Le paysage : mitage et limite à l'urbanisation"

D'autres le seront au mois de septembre.

Le programme

Conférence "La densité et les formes urbaines"

- Mercredi 14 juin de 19h à 21h à Chambéry
Chambéry métropole - Cœur des Bauges, salle du Nivolet, 106 allée des Blachères
- Lundi 19 juin de 19h à 21h au Châtelard
Antenne de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, avenue Denis Therme

Intervention de Florence Fombonne Rouvier, *urbaniste et directrice du CAUE de la Savoie*, de Cédrik Valet, *ethnologue au CAUE de la Savoie*, de Michel Rousset, *architecte urbaniste de l'Etat*.

Conférence "Le paysage : mitage et limite à l'urbanisation"

- Mardi 4 juillet de 18h30 à 20h30 à Lescheraines
Parking de la coopérative laitière, chef-lieu
- Mardi 11 juillet de 18h30 à 20h30 à Saint-Sulpice
Salle des fêtes, chef-lieu

Introduction de Florence Fombonne Rouvier, *urbaniste et directrice du CAUE de la Savoie*, puis atelier sur site conduit par Jérémy Huet, *paysagiste*.

Comment participer ?

Pour s'inscrire c'est simple ! Il suffit aux habitants intéressés de remplir le formulaire suivant sur le site internet de l'agglomération :

<http://www.chambery-bauges-metropole.fr/conf-plui-hd>

Le PLUi HD c'est quoi ?

Document d'urbanisme intercommunal, le Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements (PLUi HD) permet de construire l'agglomération de demain en définissant collectivement les usages du territoire, en tenant compte de ses spécificités et ses contraintes, réfléchies dans le cadre du projet d'agglomération. Il est élaboré à l'échelle des 38 communes de l'agglomération.

C'est un document d'urbanisme qui régit le droit des sols. Il se présente sous la forme d'un document unique qui remplacera les documents d'urbanisme communaux actuellement en vigueur en lien avec le projet d'agglomération.

Le PLUi HD, pour Habitat et Déplacements, tiendra lieu de programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbain.

> ci-joint la page du Cmag consacrée au PLUi HD pour plus d'information

> [les pages du site internet sur le PLUi HD](#)

PLUi HD. Une démarche innovante

Document d'urbanisme intercommunal, le Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements (PLUi HD) permet de construire l'agglomération de demain en définissant collectivement et maintenant les usages du territoire, en tenant compte de ses spécificités et ses contraintes, réfléchies dans le cadre du projet d'agglomération.

Le PLUi HD est élaboré à l'échelle des 38 communes de l'agglomération. Il permettra l'émergence d'un projet de territoire cohérent et partagé par les élus et les citoyens pour les 10 à 15 prochaines années, tout en respectant les identités locales et la diversité de l'ensemble des communes. C'est un document d'urbanisme qui régit le droit des sols. Il se présente sous la forme d'un document unique qui remplacera les documents d'urbanisme communaux actuellement en vigueur en lien avec le projet d'agglomération.

Une construction transversale

« Ce document d'urbanisme exprime le projet politique d'aménagement et de développement du territoire, explique Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme au sein de l'agglomération. Il se construit en transversalité et intègre l'ensemble des problématiques d'urbanisation, d'habitat, de déplacements, de préservation des espaces naturels et agricoles, d'attractivités économique et touristique ».

Une démarche unifiée sur le territoire

Chambéry métropole et Cœur des Bauges ayant chacune engagé une démarche de PLUi, une procédure unifiée est actuellement menée suite à la fusion entre les deux

collectivités. Le PLUi HD, pour Habitat et Déplacements, tiendra lieu de programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbain. Il permettra de disposer d'un document unique et cohérent pour la définition de la politique de développement du territoire. Le PLUi HD est un projet co-construit, fruit d'un travail collectif dont le socle est constitué par les communes. Concrètement, chaque commune reste acteur du PLUi et le maire continue de délivrer les autorisations d'occupation des sols (permis de construire, de démolir, autorisation de travaux...). À partir de 2020, il le fera en référence aux règles du PLUi.



Retrouvez plus d'infos
www.chambery-bauges-metropole.fr
rubrique grands projets



Je participe !

Vos pratiques et connaissances du territoire, vos idées et suggestions sont fondamentales. Les points de vue recueillis, après leurs analyse et synthèse, viendront alimenter les réflexions des élus sur le PLUiHD en cours d'élaboration.

La concertation est organisée durant toute l'élaboration du PLUiHD afin de collecter les avis des citoyens. Elle est différente de l'enquête publique qui permet aux habitants d'émettre un avis sur le projet de PLUiHD après son vote et avant son adoption définitive.



Retrouvez toutes les infos et
Exprimez-vous sur
www.chambery-bauges-metropole.fr
rubrique grands projets



L'un des ateliers de concertation organisé au cours du premier trimestre.



© Didier Goubin / CMCB

Étapes de réalisation

Phase 1 > 2016

Le diagnostic : l'état des lieux de l'agglomération. Véritable photographie du territoire, le diagnostic identifie ses atouts et contraintes.

Phase 2 > 2017

Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Pièce centrale du projet politique de l'agglomération, le PADD traduit les choix réalisés par les élus à partir des enjeux issus du diagnostic et les décline en orientations concrètes pour l'aménagement futur du territoire.

Phase 3 > 2017/2018

La traduction réglementaire : les règles d'urbanisme à mettre en œuvre sur le territoire qui détermineront où et comment urbaniser.

Phase 4

L'arrêt et l'approbation : association des partenaires et validation du PLUi HD. Les personnes publiques associées à la démarche sont consultées avant l'enquête publique et l'approbation du PLUi HD par le Conseil communautaire.

La concertation

L'enquête publique

Filière médicale-santé. Prévenir les risques et innover

L'agglomération développe une filière économique médicale-santé au cœur du pôle d'activités dédié des Massettes, à Challes-les-Eaux.

« Notre objectif est de générer une émulation afin de favoriser la création d'entreprises autour du secteur médical/santé. Le développement de la filière se construira à partir de ce lieu totem en complément des autres activités du territoire Chambéry Grand Lac », explique Alain Thieffinat, conseiller délégué, chargé de l'économie, à propos du bâtiment « Le Galien » implanté au cœur du parc d'activités des Massettes, dédié à l'économie de la santé, à Challes-les-Eaux.

L'agglomération a acquis le rez-de-chaussée du bâtiment, construit par la Société d'aménagement de la Savoie et Cristal Habitat, afin d'y soutenir l'installation du Centre d'évaluation et de prévention articulaire (Cepart), mais également de favoriser l'innovation à travers une pépinière d'entreprises. Des salles de formation complètent l'ensemble.

Prévention et innovation

Opérationnel dès le mois de juin, le Cepart est un centre de prévention des risques articulaires à destination des pratiquants sportifs, des publics en reprise d'activité physique et notamment des seniors, ainsi que des salariés soumis aux risques articulaires. Au-delà du volet prévention en amont des soins, l'innovation est aussi recherchée avec une pépinière d'entreprises. Une société y est déjà installée. « Localisés à proximité de professionnels de santé et de chercheurs nous sommes ainsi au plus près des patients et des besoins. En travaillant dans une optique de prévention, nous pouvons développer des appareillages légers, à l'image par exemple de corsets pour contenir des scolioses, afin d'intervenir en amont de blessures qui peuvent être plus graves », témoigne Fabien Cerilli, gérant d'Ambrois Orthopédie, entreprise spécialisée dans la conception et l'adaptation de grand appareillage.



© Didier Goubin / CMCB

Le bâtiment Le Galien est situé dans le parc d'activités des Massettes à Challes-les-Eaux.